

Lettres patentes

Du 17^e. may 1554-

JEAN par la grace de Dieu Roy
de France a nos amés et feaux Con-
seillers, gens de conseil, et de son conseil
général, maîtres de nos monnoyes
salut et dilection Nous par trois
grande et meure delibération en
consideration a ce que nous pourrions
avoir affaire a presens et pour le temps
avenir sans pour les grandes et innombrables
mises qu'il conviendrait faire presentement
comme pour la deffension de nostres
royaumes pour le pousse de nous
et du commun de nostres peuples nous

ordonné et vouloir estre fait par
toutes nos monnoyes groves. Demeure
blanes et doubles tournois sur lo-
pied de monnoye. Soixante
quatrieme. et si vous mandons
et. Estroitement enjoignons a vous
et a chacun de vous que tantost
et. Sans delay ces lettres veues
vous fassiez faire et ouurer par
toutes nos monnoyes jeux groves
deniers blancs et doubles tournois
dessus d' sur ledit pied de monnoye
soixante quatrieme par la
meilleure forme et maniere que
verrez et sçavez qui appartient
estre a faire, et de tel poids et boy
et a telle difference, comme bon vous
semblera en demain a tous
langues et marchands frequentant
nos dites monnoyes les prix en chacun
marc d'argent que nous y avons
ordonné estre donné a present.

De si a seauvio en. chacun. marc. D'argent
 alloie a. trois. deniers. cinq. grains, neuf
 liures deux. sols. tournois. en. en. tout. autres
 marc. D'argent. alloie. au. dessous. quel.
 quil. soit. huit. liures. dix. sols. tournois.
 et. en. donnant. aux. ouvriers. et. moines.
 l'alt. xiii. deniers. en. l'alt. an. moine.
 fomme. bon. creus. et. semblable. laquelle.
 Nous. mandons. par. ces. presentes. a.
 nos. ames. et. feaux. les. gens. de. nos.
 comptes. a. Paris. que. si. en.
 eut. rien. de. difficile. il. alloient.
 es. comptes. de. celui. au. eux. a. qui.
 il. appartient. toutes. les. choses.
 de. dessus. faire. et. diligemment.
 et. en. telle. maniere. quil. ny. ait. deffaut.
 en. celles. faire. a. vous. en. chacun.
 de. vous. et. autres. pouvoirs. autorites.
 et. mandement. Special. par. la. tenue.
 de. ses. presentes. Donnes. a. notre.
 noble. maison. de. St. ouis. le. 17.
 Denier. le. 17.^e May. 1384. a. Paris.

Signé par le Roy. 1701.

1701